



Grandgirard Pierre-André, Savary-Moser Nadia

Le Service de l'énergie brasse-t-il de l'air ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 13.05.19

DEE/DAEC

Dépôt

Le 10 février 2019, la population broyarde a plébiscité par 79,51 % de oui, la création d'un 3^{ème} cycle d'orientation, à Cugy. Le 1^{er} mai dernier, l'autorité de décision, la Préfecture en charge du dossier a délivré le permis de construire pour ce nouveau cycle d'orientation. Dans le cadre de ce projet de construction, l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye a dû dépenser une énergie folle à convaincre le Service de l'énergie !

Au-delà des considérations techniques complexes, le Service de l'énergie s'est obstiné à vouloir imposer une ventilation mécanique double flux dans les salles de classe aux dépens d'une ventilation mécanique simple flux combinée à une ventilation naturelle contrôlée manuellement par l'ouverture régulière des fenêtres, système respectant les critères du label « Minergie ». Il est utile de préciser dans ce contexte que le système préconisé par le Service de l'énergie augmente considérablement la consommation d'énergie, les frais d'investissement et de fonctionnement ainsi que l'énergie grise, et cela en parfaite opposition avec l'article 1 de la loi sur l'énergie dont l'un des buts vise à promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie.

Dans la Broye, deux constructions scolaires équipées de ventilation double flux et construites dans les années 2003-2010 ne donnent pas entière satisfaction à leurs utilisateurs : le Gymnase intercantonal de la Broye et le pavillon 5 du CO de la Broye, à Estavayer-le-Lac. Les enseignants et les élèves se plaignent d'un air trop sec en hiver, de surchauffe estivale et de ne pouvoir gérer eux-mêmes le climat et l'aération. Dans la phase d'étude du 3^{ème} CO de la Broye, une enquête auprès des utilisateurs de classes avait clairement mis en valeur leur désir : « S'il vous plaît, réalisez-nous des classes dans lesquelles nous pourrions ouvrir les fenêtres ».

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans sa récente campagne « Air frais, idées claires » recommande une responsabilisation des enseignants et des élèves pour une aération manuelle par l'ouverture régulière des fenêtres durant les pauses, concept qui sera mis en place dans le nouveau CO par la signature d'une chartre avec les enseignants.

De plus, concernant la problématique particulière de la ventilation et de l'aération des salles de classe dans les bâtiments scolaires, l'Association Minergie, association privée qui a son siège à Bâle, définit de manière très succincte l'aspect de la ventilation et laisse une marge d'interprétation trop importante. Conscient de ce phénomène, le canton de Vaud a recadré cette thématique par une directive du Conseil d'Etat en date du 7 juin 2017.

Le maître d'ouvrage a investi beaucoup de temps, d'énergie et d'expertises techniques afin de prouver le bien-fondé de privilégier le facteur humain dans la problématique de la ventilation des classes. A l'avenir, les économies d'énergie devront passer notamment par la responsabilité individuelle. Il serait particulièrement opportun de commencer par la ventilation des salles de classe et l'éducation de nos enfants à cette problématique.

Ces différents éléments nous amènent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat que nous remercions d'avance pour ses réponses :

1. Pourquoi le Service de l'énergie a-t-il fait preuve d'autant d'acharnement, de dogmatisme, de ton péremptoire et de fermeture d'esprit contre un ambitieux projet de collectivité qui va, malgré cette opposition, se réaliser ?
 2. Pourquoi le Service de l'énergie refuse-t-il systématiquement de considérer les justificatifs, les preuves calculées et les expertises concernant la ventilation naturelle ?
 3. Le Conseil d'Etat est-il vigilant à l'évolution des usages, notamment à la campagne de l'OFSP « Air frais, idées claires » et a-t-il prévu une remise à niveau du Service de l'énergie vis-à-vis des pratiques dans les cantons voisins et la Confédération ?
 4. Suite à la délivrance de ce permis de construire en porte-à-faux avec l'avis du Service de l'énergie, y aura-t-il une remise en question de la part des services de l'Etat et un changement d'attitude envers les projets en cours et futurs de constructions scolaires ?
 5. A l'avenir, lors de la réalisation de constructions scolaires nouvelles ou rénovées, sera-t-il possible de s'écarter de l'interprétation des normes « Minergie » faite par le Service de l'énergie et de faire valoir le principe d'équivalence, tel que définit par l'art. 23, al. 1, REn.
 6. Le Conseil d'Etat prévoit-il de préciser les critères équivalents au label Minergie ?
 7. Dans les conclusions de son préavis défavorable du 28 mars 2019 concernant la qualité de l'air, le Service de l'énergie outrepassé clairement ses compétences et fait preuve d'abus de pouvoir d'appréciation. Dans notre canton, quel est l'organe responsable du contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments publics ?
 8. Dans notre canton toujours, l'utilisation de salles de classe non pourvues de système de ventilation double flux représente-t-elle un risque majeur pour la santé des utilisateurs ?
-